

Le budget d'installation

Avant de choisir un logement, il est primordial d'évaluer le budget que vous devez y consacrer. Il y a le loyer mensuel, mais pas seulement : vous devez prévoir tous les frais liés à l'installation, l'assurance locative et même le véhicule pour le déménagement.

LES FRAIS D'ENTREE DANS LE LOGEMENT	
<u>Logement</u> :	
• - frais d'agence immobilière *
• - avance du premier loyer (dans le parc privé)*
• - caution ou dépôt de garantie *
<u>Branchements</u> :	
• - ouverture des compteurs et abonnements (électricité, gaz, eau)*
<u>Assurance</u> : *	
• - multirisque habitation
• - responsabilité civile
<u>Equipement</u> :	
• - appareils ménagers
• - mobilier
• - vaisselle
• - linge de maison
• - décoration
<u>Autres</u> :	
• - Internet
• - Téléphone
• - Câble
• - Déménagement - Location de véhicule

* Frais d'agence immobilière :

Un mois de loyer hors charges maximum, uniquement à la signature du bail ou contrat de location.

* Premier loyer :

ATTENTION il est à payer dans son intégralité l'aide au logement intervient dès le deuxième mois sauf en foyer logement **Renseignez vous.**

* Caution ou dépôt de garantie :

Vous pouvez bénéficier de différentes aides.

* Ouverture des compteurs (électricité et gaz) :

Les numéros des compteurs doivent être fournis par le bailleur. Pour vous faciliter la tâche, renseignez-vous sur le nom des anciens locataires, le distributeur de gaz ou d'électricité identifiera automatiquement le compteur à modifier.

* Assurance multirisque habitation et responsabilité civile :

L'assurance multirisque habitation est obligatoire. Au moment de la remise des clés à l'état des lieux d'entrée et chaque année vous devez remettre au propriétaire une attestation d'assurance.

Cette assurance couvre 4 grands risques : le risque incendie, le risque dégâts des eaux, la responsabilité civile, le risque bris de glace. Si vous ne la souscrivez pas alors le propriétaire est en droit de résilier le bail.